

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **06 novembre 2024 à 16 h 00** à l'hôtel de ville de la municipalité Les Coteaux.

Étaient présentes Mesdames Andrée Brosseau et Myriam Sauvé ainsi que Messieurs Sylvain Brazeau et Alain Laprade tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Brazeau.

Sont également présents Madame Pamela Nantel trésorière et Monsieur Jacques Legault secrétaire.

Monsieur Sylvain Brazeau, président, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2653-11-24 Ouverture de l'assemblée

**Il est proposé par Monsieur Alain Laprade
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2654-11-24 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 06 novembre 2024.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 02 octobre 2024 (budget 2025);
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 02 octobre 2024;
5. Approbation des comptes à payer au 06 novembre 2024;
6. Octroi du contrat. Services professionnels pour la préparation des plans et devis pour des travaux de mise à niveau et augmentation de la capacité de la station d'épuration de la Régie d'Assainissement des Coteaux;
7. Octroi du contrat à Ingénir Groupe Conseil pour assistance technique – suivie du mandat de service professionnel pour la mise à niveau de la station d'épuration;
8. Varia;
9. Parole à l'assistance;
10. Levée de l'assemblée ordinaire du 06 novembre 2024.

ADOPTÉE

2655-11-24 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 02 octobre 2024 (budget 2025)

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Alain Laprade
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 02 octobre 2024 à 15h45.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

2656-11-24 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 02 octobre 2024

**Il est proposé par Monsieur Alain Laprade
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 02 octobre 2024 à 16:00.

ADOPTÉE

2657-11-24 Approbation des comptes à payer au 06 novembre 2024

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 06 novembre 2024 au montant total de 34 341.91\$ à savoir les chèques numéro 50 à 57 pour un montant de 27 340.52\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 7001.39\$.

ADOPTÉE

2658-11-24 Octroi du contrat. Services professionnels pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux de mise à niveau et augmentation de la capacité de la station d'épuration de la Régie d'Assainissement des Coteaux

ATTENDU QUE le secrétaire de la Régie d'Assainissement des Coteaux a procédé à l'ouverture de soumission le 15 octobre 2024 pour l'appel d'offres public no RAC-2024-01 pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux de mise à niveau et augmentation de la capacité de la station d'épuration de la Régie d'Assainissement des Coteaux;

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées individuellement par les membres du comité de sélection et qu'une moyenne des points a été accordée à chaque critère pour chaque soumissionnaire par la secrétaire du comité de sélection afin d'établir le pointage final comme suit :

POINTAGE FINAL	SOUSSIONNAIRE GBI Experts- Conseils Inc	SOUSSIONNAIRE EXP Inc..
Pointage final	1.36	.75
RANG	1	2

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Monsieur Sylvain Brazeau
Et résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil administration entérine les soumissions reçues et accepte la recommandation d'octroyer le contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux de mise à niveau et augmentation de la capacité de la station d'épuration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, à la compagnie « GBI EXPERTS-CONSEILS INC. », soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage à l'appel d'offres no RAC-2024-01, d'un montant total de 964 554,02 \$ (taxes incluses) ;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt no 11.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

2659-11-24 Octroi du contrat à Ingénir Groupe Conseil pour assistance technique – suivie du mandat de service professionnel pour la mise à niveau de la station d'épuration;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir les services professionnels en assistance technique afin de faire un suivi durant la réalisation du mandat de services professionnels pour la mise à niveau et augmentation de la capacité de la station d'épuration de la Régie d'Assainissement des Coteaux ;

POUR CE MOTIF :

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Alain Laprade
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux accepte et octroi le contrat de services professionnels pour assistance technique – suivie du mandat de services professionnels pour la mise à niveau et augmentation de la capacité de la station d'épuration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, à la firme « Ingénir Groupe Conseil Inc. », d'une montant forfaitaire de 15 000.00\$ (excluant les taxes applicables).

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt no 11.

ADOPTÉE

Varia

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2660-11-24 Levée de l'assemblée ordinaire du 06 novembre 2024

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Monsieur Alain Laprade
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 06 novembre 2024 soit levée à 16 h 17

ADOPTÉE

Sylvain Brazeau, président

Jacques Legault, secrétaire